

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MANOSQUE

SECTEUR ALICANTE – LES PLANTIERS
DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2026 9h00
AU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026 17h00

Par arrêté n° 2026-1387 en date du 13 août 2026, Monsieur le Maire de Manosque a prescrit une enquête publique concernant la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU pour le secteur Alicante – Les Plantiers.

A cet effet, par décision n° E26000051/13 en date du 10/07/2026, le Tribunal Administratif de Marseille a désigné Madame Marie-Aline LAMBERT, en qualité de commissaire enquêteur,

L'enquête publique se déroulera à l'accueil de l'Hôtel de Ville de MANOSQUE **du mardi 15 septembre 2026 à 9h00 au mercredi 30 septembre 2026 à 17h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit: du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30**, soit une durée de 16 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur recevra le public :
► à l'accueil de l'Hôtel de Ville à Manosque :
-le mardi 15 septembre 2026 de 9h00 à 12h00
-le lundi 21 septembre 2026 de 14h00 à 17h00
-le mercredi 30 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.

Consultation du dossier : Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, dans sa version papier, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie indiqués ci-dessus, ou dans sa version dématérialisée via le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7485>

A cet effet, un poste informatique sera également mis à disposition du public à l'accueil de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, pendant toute la durée de l'enquête.

Observations du public: pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées:

- sur le registre d'enquête publique déposé à l'accueil de la Mairie
- adressées par courrier à Mme la commissaire enquêteur (Enquête publique DPMEC du PLU n°1), en Mairie, Place de l'Hôtel de Ville, 04100 Manosque.
- déposées sur le registre dématérialisé accessible depuis le site: <https://www.registre-dematerialise.fr/7485>
- adressées par courriel à l'adresse suivante: enquete-publique-7485@registre-dematerialise.fr

Conformément à l'article R123-13 du code de l'environnement, les observations écrites du public (courriers et registre papier) seront consultables à l'accueil de la mairie de Manosque, les observations faites par mail seront consultables sur le registre dématérialisé visé ci-dessus (<https://www.registre-dematerialise.fr/7485>)

Les avis des personnes publiques associées seront consultables dans le dossier d'enquête publique disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/7485>

Les rapport et conclusions de la commission d'enquête, transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'issue de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public, à l'accueil de la mairie de Manosque, sur le site internet de la ville (www.ville-manosque.fr) ainsi qu'à la Préfecture des Alpes de Haute Provence. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de déclaration emportant mise en compatibilité du PLU (DPMEC n° 1), éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, du public et de la commission d'enquête sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.